

Québec, le 24 mai 2022

## ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Direction du passif environnemental  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques  
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 0B7

N/Réf. : 3214-16-082

Objet : Projet de réhabilitation de deux sites de la ligne de surveillance radar Mid-Canada par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 28 janvier 2022 et complétés le 20 avril 2022, concernant le projet de réhabilitation de deux sites de la ligne de surveillance radar Mid-Canada, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Retrait des matières dangereuses résiduelles, des équipements présents et des sols contaminés et démantèlement des infrastructures des sites 403A et 406A de la ligne de surveillance radar Mid-Canada;
- Transport des matériaux démantelés et des sols contaminés vers des sites d'entreposage et de traitement autorisés à Kuujjuarapik et Chisasibi.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 :

- Lettre de M<sup>me</sup> Anne-Sophie Cauchon, de la Direction du passif environnemental du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 28 janvier 2022, concernant la demande de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sur le milieu social – Travaux de remise en état du site 406A de l'ancienne ligne de surveillance radar Mid-Canada, 2 pages et 2 pièces jointes :

## ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-16-082

Le 24 mai 2022

- Formulaire de renseignements préliminaires, daté du 28 janvier 2022, 13 pages incluant 4 annexes;
  - Projet détaillé de réhabilitation de 7 sites de l'ancienne ligne de surveillance radar Mid-Canada, juillet 2021, 21 pages.
- Lettre de M<sup>me</sup> Anne-Sophie Cauchon, de la Direction du passif environnemental du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 20 avril 2022, concernant un complément d'information à la demande de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sur le milieu social - Travaux de remise en état du site 406A de l'ancienne ligne de surveillance radar Mid-Canada, 1 page.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,

  
Marc Croteau